

<p style="text-align: center;"><b>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique)</b> <b>Conseil Municipal du</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lundi 16 décembre 2024</b></p>	<p><b>DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2024</b> <b>DATE D’AFFICHAGE : 7 décembre 2024</b></p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : <b>19</b> Nombre de Conseillers présents : <b>13</b> Nombre de Conseillers votants : <b>17</b></p>
--	---

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire

**Présents** : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Delphine JOFFRAUD), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN (ayant pouvoir de vote au nom de Mme Estelle Hervy), Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne GROLEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Mme Bernadette BROSSEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mesdames Bernadette BROSSEAU, Delphine JOFFRAUD, Estelle HERVY et Chantal LEYE,

**Absents** : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

**Pouvoirs** : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Madame Delphine JOFFRAUD a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Anne GROLEAU, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA RENATURATION DE LA COUR DE L’ECOLE

La Commune envisage de procéder à la renaturation de la cour de l’école Hélène Cadou. A ce titre, une étude de préconisations a été menée au cours de l’année 2024 avec l’aide du CAUE de Loire-Atlantique en concertation avec l’équipe enseignante et les représentants des parents d’élèves.

Le projet de renaturation de la cour de l’école consiste en des travaux de désimperméabilisation de certaines parties de la cour afin de procéder à leur végétalisation et l’aménagement d’équipements sportifs et ludiques.

La commune va traduire ces objectifs par un certain nombre de travaux :

- ✓ La création d’espaces verts dans certains secteurs de la cour en lieu et place de l’enrobé présent actuellement (espaces de jeux, de jardinage...),
- ✓ La plantation d’arbres permettant à terme la création d’ilots de fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs,
- ✓ Assurer une meilleure gestion de l’eau de surface afin qu’elle profite mieux aux espaces plantés,
- ✓ Des aménagements ludiques et inclusifs (au bénéfice des personnes à mobilité réduite notamment).

Le montant de ces travaux est estimé à 60.000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert : (45%) : 27.000€
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR (30%) : 18.000€
- Participation de la Commune (25%) : 15.000€

**Le conseil municipal vote à l'unanimité, la demande de subvention pour le projet de renaturation de la cour d'école auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert selon le plan de financement ci-dessus.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 17/12/2024  
Publié ou notifié  
le 18/12/2024  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

